



LIGUE DES CADETS DE L'AIR DU CANADA

CONSTITUTION D'UN COMITÉ GARANT (à présenter en double exemplaire)

INSTRUCTIONS

- * Le futur comité garant devra remplir ce formulaire en double exemplaire et adresser les deux copies au comité provincial compétent de la Ligue des Cadets de l'air du Canada
- * Le comité provincial, s'il appui la demande, adresse celle-ci contresignée au Siège national de la Ligue des cadets de l'air, 201-1505 Laperriere Avenue, Ottawa, Ontario, K1Z 7T1, leaguehq@aircadetleague.com

1. Nous avons bien l'honneur de vous demander l'autorisation de constituer un comité garant qui aura pour tâche de parrainer l'escadron no: _____ des Cadets de l'Aviation Royale du Canada

Garant(s): _____

Garant proposé : _____

Désignation actuelle de l'escadron:

Désignation proposée de l'escadron:

2. Noms des membres du comité de répondants proposé:

Nom	Adresse	Profession
Président :	_____	

Code postal

Téléphone:

Télécopieur:

Secrétaire/trésorier : _____

Code postal

Téléphone:

Télécopieur:

Membre: _____

Code postal

Téléphone:

Télécopieur:

3. Adresse postale de l'escadron:

4. Nom et adresse postale de l'officier commandant

Code postal _____

Code postal _____

Téléphone: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Télécopieur: _____

5. Sources des contributions versées , promises ou assurées pour les opérations de l'escadron

6. Nous, soussignés, convenons d'assumer ces responsabilités si l'on accède à notre demande:

- (i) l'escadron se conformera à toutes et chacune des règles applicables, émanant de la Ligue des cadets de l'air du Canada ainsi que des Forces canadiennes.(MDN)
- (ii) Un état annuel et apuré des revenus et dépenses de l'escadron (ACC9) sera remis aux Comité provincial
- (iii) L'escadron fera ses propres frais et ne pourra, en aucune circonstance, engager ou chercher à engager le crédit de la Ligue des cadets de l'air du Canada
- (iv) Si, à un moment ou l'autre, de l'équipement était prêté à l'escadron par la Ligue des cadets de l'air du Canada et/ou par les Forces canadiennes ces effets serviront uniquement aux exercices et à l'instruction proprement dits de l'escadron; et lorsqu'ils ne serviront pas à ces fins, ils seront gardés en lieu sûr et en bon état; et les représentants dûment autorisés de la Ligue ou les officiers des Forces canadiennes pourront , en tout temps raisonnable, avoir accès audits effets pour les examiner et ces effets seront remis à la Ligue des cadets de l'air du Canada et/ou aux Forces canadiennes, sur simple demande.

7. Signatures des membres du comité: Président _____

Secrétaire/trésorier _____

Membre _____

Date _____

AGRÉMENT

Recommandée _____
(Président provincial)

Approuvée _____
(Ligue des cadets de l'air du Canada)

Date _____

Date _____